



Vélizy le 20/08/2020

PROTCOLE DE MESURES ADAPTÉES **À LA PRATIQUE DES ACTIVITES DU CLUB V.V.P.** **POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS**

PRÉAMBULE : les recommandations et consignes générales qui suivent sont les mesures que nous nous engageons de suivre pour éviter de nous contaminer, et de propager cette contamination.

Attention ce protocole n'est valable que lors de sa rédaction, les directives évoluant très régulièrement, libre à nous de les mettre à jour aussi souvent que nécessaire.

Nous avons plusieurs lieux d'activité :

- CENTRE SPORTIF ROBERT WAGNER -PISCINE ROBERT WAGNER
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
- SALLES MISENT A NOTRE DISPOSITION

Les documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer :

- Le guide de reprise des activités « études et sports sous-marins » édité par le ministère des sports - page 93 (maj 06/2020).

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches-2.pdf

- La fiche de reprise des activités fédérales éditée par la commission médicale de la FFESSM (maj 06/2020)

<http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CMPN-reprise-activit%C3%A9s-f%C3%A9d%C3%A9rales-06-2020.pdf>

Avant toutes inscription au club, il est nécessaire de remplir l'attestation COVID 19 en ligne et de produire un certificat de non-contre-indication, aucun renseignement médical ne sera conservé ni collecté.

- Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'une infection au COVID 19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, production d'un CACI avant le retour à la pratique (selon recommandations médicales en annexe).

<http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/2020-06-23-Visite-m%C3%A9dicale-de-reprise-apr%C3%A8s-Covid-19.pdf>

Concernant nos activités à la piscine de Vélizy Villacoublay :

Nous ne reprendrons les activités que lorsque nous y serons autorisés par les services de la Mairie / piscine de Vélizy Villacoublay.

les gestes barrières doivent être strictement respectés :

- Port du masque obligatoire dans les parties communes de la piscine
- Se laver les mains,
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

- Rappel par affichage des consignes et gestes barrières

- Favoriser l'accueil des pratiquants en extérieur quand c'est possible, Favoriser les discussions en extérieur

Si l'usage des vestiaires est autorisé : rinçage et décontamination des vestiaires sera effectué par le personnel de la piscine, stockage de tous les effets personnels dans un bac ou un sac individuel permettant d'éviter les contacts entre les affaires des différentes personnes.

D'une manière générale : éviter de multiplier le nombre de personnes qui manipulent le matériel, un maximum de trois personnes dans le local gonflage avec port du masque obligatoire et de 2 personnes en même temps pour la récupération du matériel.

Demander à chaque pratiquant de se munir au préalable de sa bouteille d'eau individuelle si nécessaire.

Adapter la circulation dans les locaux afin de limiter les croisements et les rapprochements (organiser les passages en conséquence notamment dans les vestiaires si leur accès est autorisé et dans la partie de récupération du matériel)

Réduire au maximum les briefings dans les espaces fermés ou réduits

Eviter les stationnements et les regroupements sur les plages de la piscine.

Nous devons respecter une distance entre chaque adhérent de : 1m minimum,

Nous ne nous servons pas du matériel collectif de la piscine,

Suppression des épreuves et mises en situation induisant le contact ou l'échange de matériel(embout...)

Augmenter les décalages entre pratiquants dans les lignes d'eau

Les compétitions (toutes disciplines) : Compétitions nationales, inter-régionales et régionales officielles (comptant pour le classement numérique) ou promotionnelles : seront soumises à l'autorisation de la Mairie de Vélizy / directeur de la piscine.

Concernant nos cours théorie en salle

Si les cours sont indispensables, mise en œuvre optimale des mesures de distanciation et gestes barrières, pas d'usage de supports papiers, réduction du nombre d'élèves.

Reprise des activités dès que l'accès aux locaux sera autorisé par la mairie de Vélizy :

- Nombre de personnes par salle en attente d'information

- Les gestes barrières doivent être strictement respectés :
 - Port du masque
 - Distanciation de 1m
 - Se laver très régulièrement les mains,
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
 - Favoriser les cours en webinaire

- Rappel par affichage des consignes et gestes barrières et rappel aux adhérents de venir : masqué, et munis de leur gel hydro-alcoolique.

Concernant nos activités en milieu naturel

Reprise des activités dès que l'accès aux sites est autorisé par les préfetures :
En structures commerciales : se référer aux recommandations, et obligations de ces structures accueillantes.

Alain Thomas
Président

ANNEXES

Limiter les risques de transmission virale



Protocole de décontamination

DECONTAMINATION DU MATÉRIEL DE PLONGÉE EN SITUATION DE PANDEMIE COVID-19

Matériel souillé et à haut risque de contamination

Matériel peu souillé et faiblement contaminant

Éléments « respiratoires » :
2^{ème} étage, tuba, masque

Tout le matériel autre :
Combinaison, gilets, instruments ...

Bain à l'eau savonneuse : 10 minutes
agitation, nettoyage des anfractuosités (frotter, brosser au besoin)
5 cuillères à soupe (75 ml) de savon en poudre ou copeaux pour 20 litres d'eau
[élimination des fluides corporels, réduction des germes, neutralisation du SARS-CoV2]

Rinçage à l'eau claire (2^{ème} bain ou jet)

Désinfection
Bain produit virucide
ou pulvérisation soignée
Normé EN 14476

Respect strict temps de trempage

Rinçage éventuel (selon notice)

[Élimination des pathogènes « classiques » :
herpès, VIH, hépatites ...
Élimination précaution SARS-CoV2 résiduel]

Égouttage, séchage

Remise en service

Nous attirons l'attention à bien veiller à respecter les conditions d'utilisation du produit désinfectant utilisé



Commission Médicale et de Prévention Nationale - FFESSM - 15 mai 2020

LIEN VERS LA COMMISSION NATIONALE MEDICALE FFESSM POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE

<http://medical.ffessm.fr/wp-content/uploads/CMPN-reprise-activit%C3%A9s-f%C3%A9d%C3%A9rales-06-2020.pdf>